

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 11/015 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT DENOMINATION DU COLLEGE DE SAINTE-MARIE SICCHE-PETRETO- BICCHISANO ET DE SES DEUX SITES D'IMPLANTATION

---

SEANCE DU 28 JANVIER 2011

L'An deux mille onze et le vingt-huit janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BIANCARELLI Viviane, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIOVANNINI Fabienne, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. BASTELICA Etienne à Mme BIANCARELLI Viviane  
M. BIANCUCCI Jean à Mme LACAVE Mattea  
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme GUERRINI Christine  
Mme MARTELLI Benoîte à Mme FERRI-PISANI Rosy  
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine  
M. NICOLAI Marc-Antoine à M. CASTELLI Yannick  
Mme NIELLINI Annonciade à Mme VALENTINI Marie-Hélène  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane  
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne  
M. de ROCCA SERRA Camille à M. SINDALI Antoine  
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. SUZZONI Etienne

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

BENEDETTI Paul-Félix, COLONNA Christine, GIACOMETTI Josepha, SCIARETTI Véronique, TALAMONI Jean-Guy.

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

- VU** l'article L. 421.24 du Code de l'Education,
- VU** la délibération du Conseil Municipal de Petreto-Bicchisano du 7 novembre 2010,
- VU** la délibération du Conseil Municipal de Sainte-Marie Sicché du 1<sup>er</sup> octobre 2010,
- VU** la délibération du Conseil d'Administration du collège de Petreto-Bicchisano du 9 novembre 2010,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**DECIDE** d'attribuer la dénomination « Collège du Taravu » au collège à double implantation et de donner les noms de :

- **Paul BUNGELMI** au site de Petreto Bicchisano, et
- **André GIUSTI** au site de Sainte-Marie Sicché.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 janvier 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXE**

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**OBJET :** Dénomination du collège de Sainte-Marie-Sicché-Petretto-Bicchisano et de ses deux sites d'implantation

Aux termes de l'article L. 421-24 du Code de l'Education, il appartient à la Collectivité Territoriale de décider de la dénomination des établissements publics locaux d'enseignement du second degré après consultation des communes d'implantation et des conseils d'administration des établissements.

Une circulaire du 28 janvier 1988 précise que les noms de personnes peuvent être attribués et que la dénomination choisie doit avoir valeur éducative.

Je vous propose d'approuver la dénomination du collège à double implantation, créé en 2004 par fusion des deux anciens collèges de Sainte-Marie Sicché et Petretto-Bicchisano en retenant le nom déjà largement utilisé :

**« Collège du Taravu ».**

Je vous propose également de donner aux deux sites d'implantation du collège les noms de deux personnalités, héros de la Résistance corse, auxquelles il sera ainsi rendu hommage :

- d'une part, **M. Paul BUNGELMI pour le site de Petretto-Bicchisano,**
- d'autre part, **M. André GIUSTI pour le site de Sainte-Marie Sicché.**

Les conseils municipaux de Petretto-Bicchisano et de Sainte-Marie Sicché ont approuvé ces propositions respectivement par délibérations du 7 novembre 2010 et du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

De même, le conseil d'administration du collège a adopté ces propositions par délibération du 9 novembre 2010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.